



## Communiqué de presse

21 octobre 2017

### TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 octobre 2017

- actualisation du programme d'investissements sur le domaine skiable chamoniard

- validation du legs JOUTY

- présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes  
sur la gestion de la commune entre 2010 et 2015

#### ➤ MODERNISATION DU DOMAINE SKIABLE : LES EXIGENCES DE LA COMMUNE POUR 2018-2020

La Compagnie du Mont Blanc est responsable de l'exploitation et des investissements sur le domaine skiable de Chamonix dans le cadre d'une délégation de service public conclue en 2013 pour une durée de 40 ans qui implique **un volume d'investissement considérable de 477 M d'euros sur la période.**

La commune a tenu à rappeler **ses exigences et ses priorités de court terme en matière de modernisation des remontées mécaniques** en précisant les opérations qu'elle entend voir réalisées dans les trois prochaines années :

- fin 2018 : mise en service de la nouvelle remontée remplaçant Marmottons et Tabé et aménagement de **l'espace débutants sur le site de Lognan** ;
- fin 2019 : mise en service de la **nouvelle télécabine desservant le domaine de la Flégère** avec une augmentation significative de la capacité pour répondre aux besoins
- fin 2020: mise en service de la **nouvelle télécabine à Charamillon** – domaine de Balme.

*Calendrier adopté à l'unanimité des élus et qui sera formalisé par un avenant au contrat de DSP.*

## ➤ **PROJET DE LEGS JOUTY : UNE CONTRIBUTION CONSIDERABLE AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL LOCAL:**

M. Michel JOUTY, bijoutier chamoniard, est décédé le 11 décembre dernier. Très attaché à la commune, il a souhaité léguer à la commune, par testament, une part importante de son patrimoine :

- **une collection de minéraux de grande valeur**, composée de quelque 1240 pièces
- un legs numéraire d'1 million d'euros pour aménager l'Espace Tairraz de manière à accueillir ladite collection
- **un legs numéraire supplémentaire** d'environ 2 M d'euros devant servir à des projets en faveur des personnes âgées et de la jeunesse.

Le conseil municipal a pris connaissance de ce projet et en a accepté le principe, compte tenu de son intérêt majeur et de son caractère exceptionnellement favorable.

## ➤ **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CRC : UNE QUALITE DE GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE RECONNUE :**

La Chambre régionale des Comptes a procédé, comme elle le fait périodiquement (la dernière fois, c'était en 2012), à l'examen de la gestion des affaires communales sur la **période 2010-2015**. L'étude a duré deux années, avec de nombreuses auditions des services et des élus concernés.

Le rapport définitif a été transmis à la commune début septembre avec obligation de le rendre public et de le présenter au conseil municipal suivant, ce qui a justifié cette présentation.

Le maire a notamment **souligné le fait rare que ce rapport ne contient aucune recommandation adressée à la commune qui l'enjoindrait de corriger sa gestion des deniers publics**, ce qui témoigne d'une gestion que l'on peut à bon droit qualifier d'irréprochable.

La Chambre a notamment reconnu la démarche de la commune :

- **en matière de désendettement** - avec une baisse de 20% du volume de la dette sur la période considérée),
- en matière de **maintien de ses capacités d'autofinancement** des investissements dans un contexte très dégradé en matière de ressources - baisse forte des dotations, aggravée par prélèvement croissant au titre du fonds de péréquation
- en matière de **maitrise de ses dépenses de fonctionnement**.

Concernant le second volet d'étude, celui portant sur la relation contractuelle liant la commune à son délégataire de la gestion du domaine skiable, la Chambre a reconnu que la remise à plat du tissu concessif intervenue en 2013 **avait représenté un « progrès » dans la gestion du domaine skiable**. Elle a néanmoins demandé à la commune de **renforcer ses capacités de contrôle sur l'application du contrat de DSP**.

Pour aller plus loin, le rapport intégral est sur le site de la mairie : 156 pages dont réponse de la commune à partir de la page 109.

[https://www.chamonix.fr/documents/actualites/pdf/rapport\\_crc\\_reponse.pdf](https://www.chamonix.fr/documents/actualites/pdf/rapport_crc_reponse.pdf)